



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Producteurs

Question écrite n° 42555

Texte de la question

M. Jean-Jacques Delvaux appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la persistance des déséquilibres commerciaux existant entre les grandes surfaces et le monde agricole, notamment celui des producteurs de fruits et légumes. A ce jour, force est de constater que ce déséquilibre dans le rapport des forces persiste, en dépit des progrès accomplis dans ce domaine depuis la mise en application de la loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales. Des accords ont bien été récemment conclus entre les grandes enseignes et les représentants des filières concernées, accords dont il faudra espérer une application effective et conforme aux cahiers des charges. Toutefois, il apparaît choquant de voir pratiquer des prix de revente aux consommateurs sensiblement supérieurs aux prix d'achats aux producteurs, attitude qui, parallèlement, n'encourage pas la consommation. Aussi, il souhaiterait pouvoir connaître les moyens susceptibles d'être mis en œuvre par le Gouvernement afin d'atténuer cette situation de déséquilibre constante.

Texte de la réponse

L'entrée en vigueur au 1er janvier 1997 de la loi sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales devrait permettre un rééquilibrage des rapports économiques entre les producteurs et les distributeurs. Par ailleurs, deux décrets d'exemption relatifs aux situations de crise et aux produits sous signe de qualité ont été publiés. Cet ensemble législatif et réglementaire ne permet cependant pas de résoudre toutes les situations de crise, notamment du type de celle qui a frappé certaines productions fruitières au cours de l'été 1996, et dont les causes sont multiples. Il convient donc d'encourager le développement des accords de partenariat entre producteurs et distributeurs. Par ailleurs, il convient de faire la clarté sur la formation des prix dans le domaine agroalimentaire, depuis la production jusqu'à la distribution. Une étude, dont les résultats seront connus d'ici à la fin de l'année, a été commanditée par le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Données clés

Auteur : [M. Delvaux Jean-Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42555

Rubrique : Fruits et légumes

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 1996, page 4666

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6150